RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 12/11/2024 - 150174 - 1990 B 09557 - 377 507 140 - GCIC GESTION COMPTABLE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

GCIC

GESTION COMPTABLE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : [redacted]

377 507 140 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf octobre,
A 11h00,

Les associés de la société GCIC - GESTION COMPTABLE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président à chaque associé.

Sont présents :

- La société SIC CONSULTING, propriétaire de *Représentée par son gérant, Mr Jean BOUFFARD*	9 999 actions
- La société FINALLIANCE, propriétaire de *Représentée par son gérant, Mr Jonathan KALVARISKY*	9 999 actions
- Mr Jean BOUFFARD, propriétaire de	1 action
- Mr Jonathan KALVARISKY, propriétaire de	1 action
soit un total de	20 000 actions

sur les vingt-mille (20 000) actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas BRULAT, Président non associé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

JK

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Nicolas BRULAT de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour, décide de nommer en ses lieu et place, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour pour une durée illimitée :

Monsieur Jean BOUFFARD

Expert-comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France sous le n° [redacted] et Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris sous le n° 66050467

Né le [redacted] à [redacted]

De nationalité [redacted]

Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, le Président dirige la société et la représente vis-à-vis des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Son éventuelle rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

L'Assemblée Générale prend acte que le Président, Monsieur Jean BOUFFARD, répond aux conditions fixées au I de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, et qu'il est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes.

Monsieur Jean BOUFFARD, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean BOUFFARD de son mandat de Directeur Général de la Société à compter de ce jour, décide de nommer en ses lieu et place, en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour pour une durée illimitée :

Monsieur Jonathan KALVARISKY,

Expert-comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France sous le n° [redacted] et Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris sous le n° 1100093591

Né le [redacted] à [redacted]

De nationalité [redacted]

Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assiste le Président et représente la société à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Son éventuelle rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

P[redacted]

L'Assemblée Générale prend acte que le Directeur Général, Monsieur Jonathan KALVARISKY, répond aux conditions fixées au I de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, et qu'il est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes.

Monsieur Jonathan KALVARISKY déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt, toutes formalités et publicités légales inhérentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Monsieur Nicolas BRULAT

[redacted]

Monsieur Jean BOUFFARD

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de président.

[redacted]

Monsieur Jonathan KALVARISKY

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur Général

[redacted]

SIC CONSULTING

Représentée par Mr Jean BOUFFARD

[redacted]

FINALLIANCE

Représentée par Mr Jonathan KALVARISKY

[redacted]

JK